



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MAYENNE

Direction départementale
des Territoires

Service
Eau et Biodiversité

Laval, le 12 OCT. 2017

Le directeur départemental des Territoires

à

UT DREAL

ICPE

Vos réf. : affaire suivie par Mme Annie Vrillaud-Picher (préfecture)

Affaire suivie par : Christine Cadillon (SL)

Mél : ddt-seb@mayenne.gouv.fr

Tél. 02-43-67-89-51 Fax : 02-43-56-98-84

Objet : ICPE CRUARD CHARPENTE compléments reçus le 12/09/17 : concernant le dossier de régularisation administrative et l'extension des activités de fabrication de charpente traditionnelle et construction bois sur la commune de Simplé, déposé le 14/09/16

Je vous prie de trouver ci-après nos éléments relatifs au dossier cité en objet :

Le permis de construire a été délivré le 19 novembre 2016 (ci-joint).

La déclaration d'ouverture de chantier et l'attestation d'achèvement des travaux ont été déposées en mairie le 22 juin 2017.

Suite à un contrôle visuel effectué ce jour, il a été constaté que l'article 3 de l'arrêté d'autorisation de construire recommandant la mise en place d'un écran végétal n'a pas été mis en œuvre pour l'instant.

L'adjointe à la cheffe du service eau et biodiversité

Anne Kientzler

Copie à : préfecture DRLP

Pièces jointes : permis de construire

